

LA CHARTE DE L'AUTOMÉDICATION

Médicament non prescrit : vrai ou faux ami

Quelques chiffres

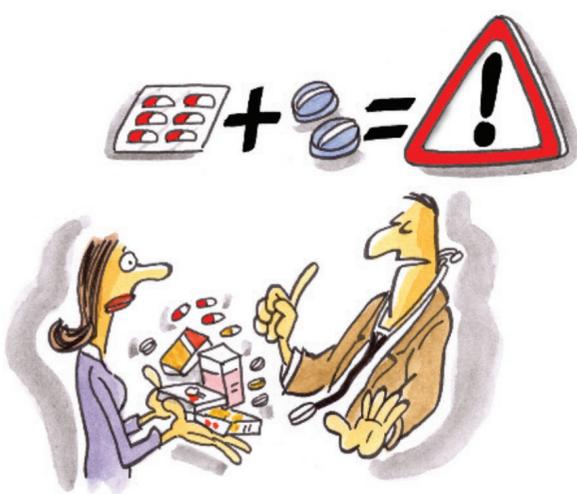
L'automédication concerne 85% des Français. Les médicaments achetés sans ordonnance représentent 14,1% soit 420 millions de boîtes de médicaments, pour 1,9 milliard d'euros soit 6,4% du marché des médicaments (source IMS 10/03/2011).

Définition

Prise dans une intention de soins d'un ou plusieurs médicaments par initiative personnelle, en l'absence de prescription médicale ou modification apportée sciemment au protocole d'une ordonnance.

A une automédication improvisée, sauvage, potentiellement concurrente d'un autre traitement et donc dangereuse : **préférons une automédication éclairée, dirigée ou conseillée par le professionnel de santé !**

LES DIFFÉRENTS ACTEURS DE L'AUTOMÉDICATION ET LEUR RÔLE



LE MÉDECIN

- Aborde le thème de l'automédication en expliquant les intérêts et les risques.
- Valide ou non les sources d'information du patient ou de son entourage.
- Responsabilise le patient et l'incite à communiquer aux professionnels de santé son automédication.
- Précise le champ de l'automédication concernant : les situations envisageables ; la fourchette des posologies acceptables ; la nécessaire consultation en cas de persistance des symptômes au-delà de 48 heures.
- Explique les risques de survenue d'accidents indésirables liés aux médicaments :
 - effets secondaires et indésirables propres aux médicaments ;
 - interactions médicamenteuses ;
 - surdosage ;
 - escalade thérapeutique inappropriée ;
 - masquage de symptômes avec retard apporté au diagnostic ;
 - pharmacodépendance.

L'automédication est incontournable. Œuvrons pour qu'elle soit responsable et sécurisée.

**Ne laissez pas un médicament devenir un faux ami !
Prenez toujours le conseil d'un professionnel de santé.**

LE PATIENT et son entourage

LE PATIENT S'ENGAGE À RESPECTER LES RÈGLES D'OR DE L'AUTOMÉDICATION

- Se limiter à une automédication conseillée par le médecin ou le pharmacien ou tout autre professionnel de santé prescripteur.
- Privilégier une automédication simple (un seul médicament à la fois) et de courte durée (48 à 72 heures).
- Lire la notice (respect des indications et contre-indications).
- Prendre garde aux situations particulières ou à risque (âge, grossesse, allaitement, allergies, alcool, conduite automobile...).
- En cas d'effets indésirables, prendre rapidement contact avec le médecin ou le pharmacien.
- Consulter obligatoirement en cas de doute ou de symptôme persistant.
- Signaler son automédication aux professionnels de santé.
- Ne jamais se procurer des médicaments via internet.



UNE SUGGESTION DE PHARMACIE FAMILIALE DE BASE (à garder hors de portée des enfants)

- Fièvre et douleur : PARACETAMOL (formes adultes, enfants et nourrissons).
- Chocs et coups : ARNICA en pommade (gel ou granule).
- Mal au ventre : anti-spasmodique.
- Diarrhée : LOPERAMIDE.
- Stress, insomnie : sédatif à base de plantes.
- Saignement de nez : gaze hémostatique.
- Plaie superficielle : antiseptique local non iodé.
- Nettoyage des yeux et du nez : sérum physiologique en dosettes.
- Irritations cutanées : pommade calmante cicatrisante.
- Pansements : compresses stériles, collants, bandes extensibles et des bandelettes de suture adhésives.
- Petits matériels : thermomètre, ciseaux, pince à écharde.
- Tous les médicaments non périmés, adaptés à votre état de santé et déjà prescrits par votre médecin.



LE PHARMACIEN

- Accueille et écoute la demande d'automédication.
- Conseille et informe sur le bon usage.
- Informe sur les risques de survenue d'accidents indésirables liés aux médicaments.
- Oriente vers le médecin dans les situations complexes, répétitives ou à risques (femme enceinte, personne âgée, enfants et nourrissons).
- Trace l'automédication au niveau du dossier du patient si possible.



L'INFIRMIÈRE

- Relie et explique les recommandations médicales.
- Réduit les risques en préparant et en administrant les médicaments.
- Préviend et éduque le patient en particulier âgé.
- Signale aux médecins les incidents ou complications constatés.
- Contribue à la gestion de la pharmacie du patient.